



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

équipements

Question écrite n° 80093

Texte de la question

M. François Cornut-Gentille interroge M. le ministre de la défense sur la défense sol-air. Les escadrons de défense sol-air de l'armée de l'air utilisent deux systèmes d'armes : le SAMP/T et le CROTALE NG. Ce dernier système de courte portée a été exporté et a donné lieu à des programmes de modernisation, notamment la version Mark 3. Cette version vise à allonger la portée du missile. Aussi, il lui demande de préciser l'état d'avancement des travaux de modernisation du système CROTALE et les acquisitions envisagées par l'armée de l'air de cette version modernisée.

Texte de la réponse

Le lancement par la société Thales de la phase de développement de la version modernisée « Mark 3 » du système d'armes « Crotale NG », dotée d'une capacité de tir à longue portée étendue par rapport à la précédente, est lié à l'obtention d'un premier contrat à l'exportation permettant d'amortir les coûts de mise au point et d'industrialisation de ce matériel. L'armée de l'air dispose pour sa part de systèmes d'armes « Crotale NG » dont il conviendra d'envisager le remplacement à compter du début des années 2020. Le ministère de la défense appréciera à cette date la situation et arrêtera une décision en prenant en compte l'évolution de ses besoins en matière de défense sol-air, le résultat des études conduites afin d'évaluer l'obsolescence du système « Crotale NG », ainsi que les possibilités et les conditions d'acquisition de la version « Mark 3 ».

Données clés

Auteur : [M. François Cornut-Gentille](#)

Circonscription : Haute-Marne (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 80093

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : Défense

Ministère attributaire : Défense

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 mai 2015](#), page 3858

Réponse publiée au JO le : [7 juillet 2015](#), page 5239